

PC.JOUR/902 16 February 2012

FRENCH

Original: ENGLISH

Présidence : Irlande

902ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. <u>Date</u>: Jeudi 16 février 2012

Ouverture : 10 h 05 Clôture : 11 h 20

2. <u>Président</u>: Ambassadeur E. O'Leary

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a fait savoir au Conseil permanent que le Président en exercice, dans une lettre en date du 10 février 2012 (annexe 1), avait annoncé l'adoption, par une procédure d'approbation tacite, de la décision du Conseil ministériel sur les présidences consécutives de l'OSCE en 2014 et 2015 (voir la décision MC.DEC/1/12), dont le texte est joint au présent journal.

Serbie (également au nom de la Suisse) (annexe 2), Albanie (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire à la décision), ex-République yougoslave de Macédoine (également au nom du Monténégro) (annexe 3)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA RÉVISION DE FIN D'ANNÉE

DU BUDGET UNIFIÉ DE L'OSCE DE 2011

Président

<u>Décision</u>: Le Conseil permanent a adopté la Décision No 1030 (PC.DEC/1030) sur la révision de fin d'année du Budget unifié de l'OSCE de 2011; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

a) Élections présidentielles tenues le 12 février 2012 au Turkménistan : Danemark-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/128/12), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/116/12), Biélorussie (PC.DEL/125/12/Corr.1), Fédération de Russie (PC.DEL/138/12), Turkménistan

- b) Liberté d'expression dans certains États membres de l'Union européenne et aux États-Unis d'Amérique : Biélorussie (PC.DEL/126/12), Danemark-Union européenne, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/119/12)
- c) Formation du Conseil des ministres en Bosnie-Herzégovine, le 10 février 2012 : Bosnie-Herzégovine, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/118/12), Turquie (PC.DEL/124/12)
- d) Développements récents en Ossétie du Sud : Géorgie (PC.DEL/120/12), Fédération de Russie (PC.DEL/136/12)
- e) Tolérance et non-discrimination en Fédération de Russie : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/115/12), Islande (également au nom du Canada, de la Norvège et de la Suisse) (PC.DEL/123/12), Saint-Siège (annexe 4), Fédération de Russie (PC.DEL/137/12)
- f) *Liberté de réunion aux États-Unis d'Amérique* : Fédération de Russie (PC.DEL/139/12), États-Unis d'Amérique

Point 3 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

- a) Visite des coprésidents des discussions de Genève à Tbilissi, Tskhinvali et Soukhoumi, du 13 au 17 février 2012 : Président (CIO.GAL/16/12)
- b) Préparatifs de la réunion devant avoir lieu à Dublin les 28 et 29 février 2012 dans le format de négociation « 5+2 » sur le règlement du conflit transnistrien : Président (CIO.GAL/16/12)

Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général : Directeur du Centre de prévention des conflits

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

a) Mots d'adieu au Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine, l'Ambassadeur I. Davidović: doyen du Conseil permanent (Liechtenstein), Bosnie-Herzégovine, Président

- b) Élections à la Présidence et au Congrès des États-Unis d'Amérique, prévues le 6 novembre 2012 : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/117/12)
- c) Session d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, prévue les 23 et 24 février 2012 : Assemblée parlementaire de l'OSCE, Président
- d) Exposé sur l'initiative prise lors du Conseil ministériel de Vilnius de créer un réseau de groupes de réflexion de l'OSCE, prévu le 16 février 2012 : Allemagne, Président
- e) Consultations informelles sur le statut juridique de l'OSCE, tenues les 8 et 9 février 2012 : Président
- f) Conférence OSCE-Thaïlande 2012 sur le renforcement de la sécurité par la coopération régionale : l'approche globale de l'OSCE et l'expérience des partenaires asiatiques pour la coopération, tenue à Chiang Mai (Thaïlande), les 13 et 14 février 2012 : Président
- g) Annonce de la prochaine réunion du Comité économique et environnemental, prévue le 22 février 2012 : Président
- h) Distribution d'un timbre pour marquer l'accession de l'Irlande à la Présidence de l'OSCE : Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 1er mars 2012 à 10 heures, Neuer Saal



PC.JOUR/902 16 February 2012 Annex 1

FRENCH

Original: ENGLISH

902ème séance plénière

PC Journal No 902, point 2

LETTRE DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

Dublin, le 10 février 2012

Cher/chère collègue,

En ma qualité de Président en exercice de l'OSCE, j'ai l'honneur de vous informer que le projet de décision du Conseil ministériel sur les présidences consécutives de l'OSCE en 2014 et 2015 (MC.DD/28/11/Rev.2), qui était soumis à une procédure d'approbation tacite prenant fin le 10 février 2012 à midi HEC, n'a fait l'objet d'aucune objection.

La décision prend donc effet à compter d'aujourd'hui et sera jointe au journal de la dix-neuvième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE ainsi qu'au journal de la séance du Conseil permanent du 16 février 2012.

Les États participants qui entendent exercer leur droit de faire dûment enregistrer une déclaration interprétative ou une réserve formelle en vertu du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE sont invités à le faire par l'intermédiaire de leur délégation auprès de l'OSCE lors de la séance susmentionnée du Conseil permanent.

Je vous prie d'agréer, cher/chère collègue, l'expression de ma plus haute considération.

[signature]

Eamon Gilmore T.D.

Président en exercice de l'OSCE

Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'Irlande

À l'intention des Ministres des affaires étrangères des États participants de l'OSCE



PC.JOUR/902 16 February 2012 Annex 2

FRENCH

Original: ENGLISH

902ème séance plénière

PC Journal No 902, point 2

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SERBIE (ÉGALEMENT AU NOM DE LA SUISSE)

Monsieur le Président,

Je prends la parole au nom de la Suisse et de la Serbie à la perspective de notre étroite coopération avant et pendant nos présidences respectives en 2014 et 2015.

Il nous est important de remercier tous les États participants d'avoir confirmé la décision concernant les deux présidences prise lors de la Réunion du Conseil ministériel à Vilnius le 7 décembre 2011. Nous souhaitons remercier également la présidence précédente et l'actuelle pour la façon dont elles ont géré cette question. La Suisse et la Serbie croient dans les principes de l'Organisation et dans sa valeur ajoutée pour promouvoir la démocratie, la paix et l'unité de Vancouver à Vladivostok. C'est sur la base de ce postulat que nous nous étions portés candidats à la présidence.

La Suisse et la Serbie ont déjà défini, dans leur lettre commune de candidature à la présidence en date du 1er décembre 2011 et dans le document intitulé « Principes de coopération », qui a été distribué à tous les États participants, une série de lignes directrices pour leurs présidences respectives. Le 1er mars 2012, nos deux ministres des affaires étrangères se rencontreront à Berne pour s'entretenir de leur mise en œuvre et lancer les travaux préparatoires de nos présidences. Nos deux pays sont prêts à investir de gros efforts, la Suisse sur la base de l'expérience qu'elle a acquise dans le cadre de l'Organisation, et la Serbie dans le contexte de sa coopération avec les opérations de terrain et les institutions de l'OSCE, ainsi que du point de vue d'une présence généralement étendue de l'Organisation en Europe du Sud-Est.

L'OSCE est la plus importante organisation régionale de sécurité, mais il est nécessaire de la rendre à nouveau visible. Nous souhaiterions contribuer à cet objectif en unissant nos forces, non seulement entre nous, mais aussi avec l'ensemble des États participants. Notre tâche la plus importante serait donc de préserver et d'améliorer la confiance. Les présidences suisse et serbe s'efforceront de créer un esprit de solidarité, de partenariat et de transparence.

PC.JOUR/902 16 February 2012 Annex 2

L'envers de la pièce est le principe du consensus qui, plus que tout autre aspect, est emblématique de notre organisation. Il est synonyme de transparence et d'un processus de consultations constantes et incessantes. Nous prendrons l'avis de tous les États participants s'agissant de l'avenir de cette organisation et des moyens de contribuer, chacun d'entre nous, à la rendre plus pertinente et les États participants comptables devant le milliard d'habitants de l'espace de l'OSCE.

Nous coopérerons aussi étroitement avec la Présidence irlandaise et la future présidence ukrainienne pour contribuer à un processus de planification pluriannuelle. Alors que nous approchons du quarantième anniversaire de l'Acte final de Helsinki, nous sommes prêts à participer à l'étude des moyens et des possibilités de tirer parti de ce moment favorable pour donner une nouvelle orientation à l'Organisation, lancer des réformes générales et établir de nouveaux jalons dans les années à venir.

Nous demandons que la présente déclaration soit annexe au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



PC.JOUR/902 16 February 2012 Annex 3

FRENCH

Original: ENGLISH

902ème séance plénière

PC Journal No 902, point 2

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE (ÉGALEMENT AU NOM DU MONTÉNÉGRO)

Je vous remercie, Monsieur le Président.

La présente déclaration est faite au nom de la Macédoine et du Monténégro.

Nous souhaitons nous associer aux intervenants précédents pour saluer l'entrée en vigueur de la décision du Conseil ministériel sur les présidences consécutives en 2014 et 2015. Nous considérons qu'il est très important pour notre organisation d'avoir une idée précise de ses activités et de ses présidences futures afin d'orienter nos débats et nos actions.

La Macédoine et le Monténégro voudraient féliciter les deux futures présidences. Nous entretenons d'excellentes relations avec les deux pays, aussi bien bilatéralement qu'au sein de l'OSCE, et nous sommes convaincus que notre coopération constructive se poursuivra au cours des présidences consécutives et de la période qui les précédera. Nous adressons nos félicitations les plus chaleureuses à notre voisin, la Serbie. Nous considérons son élection à ce rôle de responsabilité comme étant un indicateur de la confiance que la communauté de l'OSCE a placée dans la région tout entière, qui revêt aussi une grande importance pour nos objectifs partagés d'intégration à l'Europe.

Nous sommes de ce fait convaincus que les activités des deux futures présidences viseront à promouvoir encore la confiance et la collaboration dans la région, ainsi que son progrès, dans un esprit de relations de bon voisinage et de coopération régionale. Dans ce contexte, nous sommes fermement convaincus et comptons que toutes les questions intéressant les pays de la région, notamment la nomination potentielle du représentant spécial pour la région, seront résolues de façon ouverte et transparente, en pleine coopération et par une communication et un dialogue en temps voulu avec toutes les parties concernées, conformément aux règles de l'Organisation et au principe du consensus. Pour leur part, la Macédoine et le Monténégro demeureront des partenaires constructifs et crédibles et des amis aussi bien de la Suisse et de la Serbie que de l'ensemble des États participants dans tous les efforts utiles pour notre organisation.

Nous demandons que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

PC.JOUR/902 16 February 2012 Annex 3

Je vous remercie, Monsieur le Président.



PC.JOUR/902 16 February 2012 Annex 4

FRENCH

Original: ENGLISH

902ème séance plénière

PC Journal No 902, point 2 e) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU SAINT-SIÈGE

Monsieur le Président,

La position du Saint-Siège sur le thème de l'orientation sexuelle est bien connue et a été exprimée à plusieurs reprises, le plus récemment à la 892ème séance du Conseil permanent, le 1er décembre 2011.

En réaffirmant que le thème de l'orientation sexuelle n'entre pas dans les préoccupations de l'OSCE en matière de sécurité, permettez-moi de renvoyer les délégations à la déclaration en question.

L'OSCE a sa propre spécificité et sa propre nature, ses objectifs, sa composition, ses institutions et ses engagements que tous les États participants devraient respecter sans tenter unilatéralement de les enfreindre.

Je vous remercie, Monsieur le Président.



MC.DEC/1/12 10 February 2012

FRENCH

Original: ENGLISH

DÉCISION No 1/12 PRÉSIDENCES CONSÉCUTIVES DE L'OSCE EN 2014 ET 2015

Le Conseil ministériel,

Prenant note de la déclaration commune des ministres suisse et serbe des affaires étrangères (CIO.GAL/241/11) et des principes de coopération (MC.DEL/62/11),

Décide que la Suisse assumera la Présidence de l'OSCE en 2014;

Décide que la Serbie assumera la Présidence de l'OSCE en 2015.

MC.DEC/1/12 10 February 2012 Attachment

FRENCH

Original: ENGLISH

DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

Par la délégation de l'Albanie :

« Au nom du Ministère albanais des affaires étrangères, je souhaiterais faire la déclaration interprétative suivante au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE. Cette déclaration est faite à propos de la Décision du Conseil ministériel No 1/12 (MC.DEC/1/12) sur les présidences consécutives de l'OSCE en 2014 et 2015, qui a été adoptée selon une procédure d'approbation tacite.

L'Albanie s'est associée au consensus sur cette décision afin d'assurer la continuité dans la direction politique de notre organisation au cours des années à venir. Cette position illustre notre engagement indéfectible à l'égard de l'OSCE, de son avenir et de la place qu'elle occupe dans l'architecture européenne de sécurité.

L'Albanie a pour position claire et de principe que tout État participant qui propose de présider notre organisation doit inspirer et susciter la confiance de tous les autres États participants qui sont activement saisis des questions intéressant cette organisation. À ce jour, les positions de la Serbie s'agissant des questions de sécurité dans les Balkans occidentaux et en rapport avec les pays voisins continuent d'être une cause d'incertitude pour l'Albanie.

À cet égard, nous avons pour attente légitime que la Serbie s'acquitte de sa présidence en exercice d'une manière responsable et impartiale et qu'elle respecte pleinement les engagements qui nous unissent tous ici à l'OSCE. Une première étape significative dans ce sens consisterait pour la Serbie à participer de façon constructive au dialogue avec le Kosovo voisin. Il est de la plus haute importance que la Serbie applique dans leur intégralité tous les accords conclus jusqu'à présent dans le cadre du dialogue facilité par l'UE, cesse de soutenir les structures parallèles illégales dans le nord du Kosovo et offre son soutien véritable pour la suppression des entraves à la libre circulation des personnes et des biens entre le Kosovo et la Serbie. Nous rappelons que ce sont là également les obligations qui incombent à la Serbie dans le cadre de son processus d'intégration à l'UE.

Les mesures susmentionnées, ainsi que d'autres mesures significatives, comme la facilitation de l'accession du Kosovo à des initiatives régionales et à d'autres organisations internationales, dont l'OSCE, enverraient un signal fort quant à la volonté de la Serbie d'œuvrer en faveur d'une sécurité et d'une stabilité durables dans les Balkans occidentaux, comme on serait en droit de l'attendre de la part d'une future présidence de l'OSCE.

- 2 -

Nous attendons également de la Serbie qu'elle respecte intégralement et sans ambiguïté le contenu de la déclaration commune distribuée sous la cote CIO.GAL/241/11 et des principes de coopération distribués sous la cote MC.DEL/62/11. Nous rappelons que les deux documents ont été signés par le Ministre serbe des affaires étrangères et par le Ministre fédéral suisse des affaires étrangères, et qu'il y est fait référence dans la décision du Conseil ministériel.

L'Albanie, ainsi que d'autres États participants qui ont exprimé des réserves concernant la candidature de la Serbie, surveilleront de près la façon dont elle exercera ses fonctions à la barre de l'Organisation et sa mise en œuvre de la Déclaration commune et des Principes de coopération. Toute tentative de s'écarter de ces documents ou d'abuser de la confiance que nous avons placée en la Serbie aura un effet défavorable sur la position internationale de cette organisation et est susceptible de compromettre la réalisation d'un consensus sur des questions d'importance majeure pour l'OSCE.

Présider l'OSCE est en effet une entreprise des plus difficiles, qui impose à l'État participant concerné de mettre de côté ses préoccupations nationales et personnelles et de faire preuve d'un grand sens des responsabilités.

Nous souhaitons à la Serbie plein succès dans cette tâche. Le succès de la Serbie sera notre succès, en tant que région.

Je demande que la présente déclaration interprétative soit annexée au journal de ce jour.

Je vous remercie. »



PC.DEC/1030 16 February 2012

FRENCH

Original: ENGLISH

902ème séance plénière

PC Journal No 902, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION No 1030 RÉVISION DE FIN D'ANNÉE DU BUDGET UNIFIÉ DE L'OSCE DE 2011

Le Conseil permanent,

Ayant examiné les propositions présentées par le Secrétaire général dans le document PC.ACMF/6/12/Corr.1 du 1er février 2012,

Approuve les révisions, figurant en annexe, pour les fonds, programmes principaux et programmes du Budget unifié de l'OSCE de 2011 tel que révisé en fin d'année.

RÉVISION DE FIN D'ANNÉE DU BUDGET UNIFIÉ DE 2011

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget révisé
	a	b	c = a + b	d	e = c + d
I. FONDS RELATIFS AU SECRÉTARIAT ET AUX INSTITUTIONS					
<u>Secrétariat</u>					
Secrétaire général et services centraux					
Direction exécutive	1 193 100	0	1 193 100	13 500	1 206 600
Gestion de la sécurité	398 800	0	398 800	(13 900)	384 900
Coopération extérieure	704 700	0	704 700	(32 500)	672 200
Services juridiques	513 600	0	513 600	(5 800)	507 800
Presse et information	1 185 100	0	1 185 100	(18 100)	1 167 000
Questions de parité des sexes	<u>259 900</u>	<u>0</u>	<u>259 900</u>	<u>(15 800)</u>	<u>244 100</u>
Total	4 255 200	0	4 255 200	(72 600)	4 182 600
Président en exercice Missions/déplacements de courte durée du Président en exercice et de					
ses représentants personnels Comité consultatif de gestion et	325 000	0	325 000	(100)	324 900
finances	15 000	0	15 000	0	15 000
Jury	40 000	0	40 000	(35 500)	4 500
Comité d'audit	50 000	0	50 000	$(27\ 000)$	23 000
Vérificateurs extérieurs	<u>100 000</u>	<u>0</u>	<u>100 000</u>	<u>(21 000)</u>	<u>79 000</u>
Total	530 000	0	530 000	(83 600)	446 400
Contrôle interne					
Contrôle interne	1 230 400	<u>0</u>	<u>1 230 400</u>	(45 400)	<u>1 185 000</u>
Total	1 230 400	0	1 230 400	(45 400)	1 185 000
Questions stratégiques de police					
Unité pour les questions stratégiques de police	<u>842 000</u>	Ω	842 000	<u>(56 500)</u>	<u>785 500</u>
Total	842 000	<u>0</u> 0	842 000	(56 500)	785 500 785 500
1 otal	044 000	U	044 000	(50 500)	100 000

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget révisé
	a	imancier b	c = a + b	d	e = c + d
Bureau du Représentant spécial/Coordonnateur pour la lutte contre la traite des êtres humains					
Bureau du Représentant spécial/Coordonnateur pour la lutte contre la traite des êtres humains	<u>895 500</u>	<u>0</u>	<u>895 500</u>	(10 300)	<u>885 200</u>
Total	895 500	0	895 500	(10 300)	885 200
Unité d'action contre le terrorisme					
Action contre le terrorisme	<u>830 600</u>	<u>0</u>	<u>830 600</u>	(12 400)	818 200
Total	830 600	0	830 600	(12 400)	818 200
Activités liées aux aspects économiques et environnementaux de la sécurité Coordonnateur des activités économiques et environnementales					
de l'OSCE Forum économique et	1 430 800	0	1 430 800	(3 700)	1 427 100
environnemental	469 200	<u>0</u>	469 200	(10 000)	<u>459 200</u>
Total	1 900 000	0	1 900 000	(13 700)	1 886 300
Prévention des conflits					
Direction et administration du CPC Service d'appui en matière de	420 200	0	420 200	(13 700)	406 500
politique générale	872 700	0	872 700	5 200	877 900
Service des opérations	638 200	0	638 200	(10 100)	628 100
Service des opérations/Équipe des frontières Unité d'appui à la programmation et	367 600	0	367 600	(2 100)	365 500
à l'évaluation	312 600	0	312 600	(3 700)	308 900
Présidence du FCS	35 000	0	35 000	(1 700)	33 300
Appui au FCS	487 300	0	487 300	6 800	494 100
Réseau de communications Total	507 600 3 641 200	<u>0</u> 0	507 600 3 641 200	(44 300) (63 600)	463 300 3 577 600
1000	3 041 200	v	3 041 200	(03 000)	3377 000
Gestion des ressources humaines Direction et gestion des ressources					
humaines Gestion du personnel et	434 400	0	434 400	(20 600)	413 800
administration des états de paie	1 051 700	0	1 051 700	(7 000)	1 044 700
Dépenses communes de personnel	2 080 300	0	2 080 300	(125 900)	1 954 400
Recrutement	610 800	0	610 800	(27 100)	583 700

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget révisé
	a	b	c = a + b	d	e = c + d
Section de la formation Total	1 076 100 5 253 300	<u>0</u> 0	1 076 100 5 253 300	(9 000) (189 600)	1 067 100 5 063 700
Département de l'administration et des finances					
Direction et administration du Département de l'administration et				(0.400)	4.045.000
des finances Services de conférence et services	4 821 400	0	4 821 400	(9 400)	4 812 000
linguistiques Services du budget et du contrôle	333 000	0	333 000	(24 400)	308 600
interne Services de comptabilité financière et	648 500	0	648 500	(27 500)	621 000
de trésorerie	845 200	0	845 200	(41 800)	803 400
Services en matière de technologies de l'information et des				(2.4.000)	
communications	2 027 300	0	2 027 300	(24 000)	2 003 300
Service d'appui aux missions Dépenses opérationnelles communes	1 584 900	0	1 584 900	(92 100)	1 492 800
du Secrétariat	3 196 300	0	3 196 300	(44 700)	3 151 600
Bureau de Prague	<u>403 600</u>	<u>0</u>	<u>403 600</u>	(25 300)	<u>378 300</u>
Total	13 860 200	0	13 860 200	(289 200)	13 571 000
Total, Secrétariat	33 238 400	0	33 238 400	(836 900)	32 401 500
Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme					
Direction et politique générale	1 267 500	$(22\ 000)$	1 245 500	(17 000)	1 228 500
Unité de la gestion des fonds	2 045 100	(59 900)	1 985 200	(63 000)	1 922 200
Dépenses opérationnelles communes	900 100	(48 100)	852 000	(44 200)	807 800
Réunions sur la dimension humaine	661 800	(45 000)	616 800	$(25\ 000)$	591 800
Démocratisation	1 435 400	0	1 435 400	$(24\ 800)$	1 410 600
Droits de l'homme	1 157 200	0	1 157 200	(31 200)	1 126 000
Élections	6 524 600	175 000	6 699 600	(52 300)	6 647 300
Tolérance et non-discrimination	1 261 500	0	1 261 500	(26 100)	1 235 400
Questions concernant les Roms et les	551 100	0	771 100	(4.000)	5.4.6.200
Sintis Total	<u>551 100</u>	0	551 100 15 804 300	(4 800)	546 300 15 515 000
1 Vidi	15 804 300	0	13 004 300	(288 400)	15 515 900
Haut Commissaire pour les minorités nationales					
Unité de la gestion des fonds	361 900	4 000	365 900	(2 500)	363 400
Dépenses opérationnelles communes	174 500	(4 000)	170 500	(4 800)	165 700

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget révisé
	a	b	$\mathbf{c} = \mathbf{a} + \mathbf{b}$	d	e = c + d
Bureau du Haut Commissaire	2 828 100	<u>0</u>	2 828 100	(46 900)	<u>2 781 200</u>
Total	3 364 500	0	3 364 500	$\frac{(54\ 200)}{(54\ 200)}$	3 310 300
Représentant pour la liberté des médias					
Liberté des médias	1 429 300	<u>0</u>	1 429 300	(15 000)	1 414 300
Total	1 429 300	0	1 429 300	(15 000)	1 414 300
TOTAL, FONDS RELATIFS AU SECRÉTARIAT ET AUX	F2 02 < F 22		F2 02 < F 2 0	(4.404.700)	FA (/2.000
INSTITUTIONS	53 836 500	0	53 836 500	(1 194 500)	52 642 000
II. FONDS RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE TERRAIN DE L'OSCE					
Augmentations Descriptions					
Renforcement du Secrétariat Contrôle interne	222 (00	0	222 (00	(44.500)	170 100
Service d'appui en matière de	223 600	0	223 600	(44 500)	179 100
politique générale	391 300	0	391 300	(12 300)	379 000
Service des opérations	168 600	0	168 600	(5 600)	163 000
Presse et information	238 400	0	238 400	(32 400)	206 000
Services du budget et du contrôle		_		(= 133)	
interne	373 600	0	373 600	(9 400)	364 200
Services de comptabilité financière et		_			
de trésorerie	535 000	0	535 000	2 800	537 800
Services en matière de technologies de l'information et des					
communications	1 376 500	0	1 376 500	(500)	1 376 000
Service d'appui aux missions	1 086 000	0	1 086 000	(5 700)	1 080 300
Gestion du personnel et				, ,	
administration des états de paie	351 700	0	351 700	$(10\ 500)$	341 200
Recrutement	<u>434 600</u>	<u>0</u>	<u>434 600</u>	(13 300)	<u>421 300</u>
Renforcement du Secrétariat	5 179 300	0	5 179 300	(131 400)	5 047 900
Renforcement du BIDDH					
BIDDH – Démocratisation	<u>235 000</u>	<u>0</u>	<u>235 000</u>	(28 100)	<u>206 900</u>
Total	235 000	0	235 000	(28 100)	206 900
Total, augmentations	5 414 300	0	5 414 300	(159 500)	5 254 800

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget révisé
	a	b	$\mathbf{c} = \mathbf{a} + \mathbf{b}$	d	e = c + d
EUROPE DU SUD-EST					
Mission au Kosovo					
Bureau du chef de Mission	3 618 500	189 500	3 808 000	0	3 808 000
Unité de la gestion des fonds	3 103 700	139 500	3 243 200	0	3 243 200
Dépenses opérationnelles communes	4 605 100	(308 500)	4 296 600	0	4 296 600
Sécurité et sûreté publique	1 279 500	28 000	1 307 500	0	1 307 500
Démocratisation	3 093 100	(60 500)	3 032 600	0	3 032 600
Droits de l'homme et communautés	<u>6 906 400</u>	<u>12 000</u>	<u>6 918 400</u>	<u>0</u>	6 918 400
Total	22 606 300	0	22 606 300	0	22 606 300
Tâches en Bosnie-Herzégovine					
Bureau du chef de Mission	1 730 400	5 000	1 735 400	(11 800)	1 723 600
Unité de la gestion des fonds	1 963 400	38 200	2 001 600	(6 700)	1 994 900
Dépenses opérationnelles communes	3 142 200	25 000	3 167 200	(52 300)	3 114 900
Coopération en matière de sécurité	681 600	12 000	693 600	(9 200)	684 400
Dimension humaine	7 255 100	(80 200)	7 174 900	(39 600)	7 135 300
Total, Mission	14 772 700	0	14 772 700	(119 600)	14 653 100
Stabilisation régionale/limitation					
des armements					
Mise en œuvre de l'Article IV	<u>206 300</u>	<u>0</u>	<u>206 300</u>	<u>4 900</u>	<u>211 200</u>
Total, stabilisation					
régionale/limitation des armements	206 300	0	206 300	4 900	211 200
TOTAL GÉNÉRAL	14 979 000	0	14 979 000	(114 700)	14 864 300
Bureau de Zagreb					
Bureau du chef de Mission	193 600	1 400	195 000	(5 100)	189 900
Unité de la gestion des fonds	258 100	(10 300)	247 800	(11 600)	236 200
Dépenses opérationnelles communes	515 900	0	515 900	(27 900)	488 000
Observation des procès pour crimes					
de guerre	345 400	8 700	354 100	(500)	353 600
Mise en œuvre du programme d'aide					
au logement	<u>150 600</u>	<u>200</u>	<u>150 800</u>	<u>0</u>	<u>150 800</u>
Total	1 463 600	0	1 463 600	(45 100)	1 418 500
Mission en Serbie					
Bureau du chef de Mission	999 600	21 500	1 021 100	(21 100)	1 000 000
Unité de la gestion des fonds	769 300	0	769 300	600	769 900
Dépenses opérationnelles communes	1 407 800	0	1 407 800	(3 800)	1 404 000
Questions de police	1 655 800	$(15\ 000)$	1 640 800	(14 400)	1 626 400
Démocratisation	1 195 000	0	1 195 000	(12 200)	1 182 800

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget révisé
	a	b	c = a + b	d	e = c + d
					
Médias	405 100	0	405 100	(3 200)	401 900
État de droit et droits de l'homme	1 111 800	(6 500)	1 105 300	(5 900)	1 099 400
Total	7 544 400	0	7 544 400	$(\overline{60\ 000)}$	7 484 400
Présence en Albanie					
Bureau du chef de Mission	696 000	16 500	712 500	(3 000)	709 500
Unité de la gestion des fonds	423 900	0	423 900	(1 200)	422 700
Dépenses opérationnelles communes	838 500	10 000	848 500	(15 800)	832 700
Coopération en matière de sécurité	239 600	(3 000)	236 600	(2 000)	234 600
Gouvernance économique et					
environnementale	267 100	(6 500)	260 600	(3 500)	257 100
Démocratisation	407 600	$(11\ 000)$	396 600	(2700)	393 900
État de droit et droits de l'homme	<u>318 500</u>	<u>(6 000)</u>	<u>312 500</u>	<u>(1 200)</u>	311 300
Total	3 191 200	0	3 191 200	(29 400)	3 161 800
Mission à Skopje					
Bureau du chef de Mission	1 583 100	44 000	1 627 100	(600)	1 626 500
Unité de la gestion des fonds	1 059 400	(15 000)	1 044 400	(10 100)	1 034 300
Dépenses opérationnelles communes	1 167 700	(9 000)	1 158 700	$(10\ 400)$	1 148 300
Perfectionnement de la police	1 414 100	11 000	1 425 100	(1 800)	1 423 300
Bonne gouvernance	621 000	0	621 000	(1 900)	619 100
État de droit	<u>1 205 700</u>	(31 000)	<u>1 174 700</u>	<u>(8 000)</u>	<u>1 166 700</u>
Total	7 051 000	0	7 051 000	(32 800)	7 018 200
Mission au Monténégro					
Bureau du chef de Mission	337 100	0	337 100	(1 000)	336 100
Unité de la gestion des fonds	258 000	0	258 000	(400)	257 600
Dépenses opérationnelles communes	425 500	500	426 000	(6 800)	419 200
Questions de police	465 400	(500)	464 900	(11 300)	453 600
Activités politico-militaires	43 900	0	43 900	(1 000)	42 900
Démocratisation	448 300	0	448 300	(12700)	435 600
Médias	120 700	0	120 700	(2 600)	118 100
État de droit et droits de l'homme	<u>276 800</u>	$\frac{0}{0}$	<u>276 800</u>	<u>(1 800)</u>	<u>275 000</u>
Total	2 375 700	0	2 375 700	(37 600)	2 338 100
TOTAL, EUROPE DU SUD-EST	59 211 200	0	59 211 200	(319 600)	58 891 600
EUROPE ORIENTALE					
Mission en Moldavie					
Bureau du chef de Mission	378 400	0	378 400	(14 100)	364 300
Unité de la gestion des fonds	202 000	(3 000)	199 000	(12 900)	186 100
Dépenses opérationnelles communes	449 500	3 000	452 500	(3 800)	448 700

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget révisé
	a	b	c = a + b	d	e = c + d
Prévention/règlement des conflits	487 400	0	487 400	(14 100)	473 300
Observation des droits de l'homme/démocratisation	294 800	0	294 800	(8 600)	286 200
Lutte contre la traite/questions de	271.000	O .	271.000	(0 000)	200 200
parité	<u>271 800</u>	<u>0</u>	<u>271 800</u>	<u>(9 800)</u>	<u>262 000</u>
Total	2 083 900	0	2 083 900	(63 300)	2 020 600
Coordonnateur des projets en					
Ukraine					
Bureau du chef de Mission	212 500	0	212 500	(17 500)	195 000
Unité de la gestion des fonds	292 300	600	292 900	0	292 900
Dépenses opérationnelles communes	397 200	0	397 200	(34 800)	362 400
Démocratisation et bonne		_			
gouvernance	264 900	0	264 900	(130 900)	134 000
État de droit et droits de l'homme	872 100	(600)	871 500	(100 500)	771 000
Projets économiques, environnementaux et					
politico-militaires	713 300	0	713 300	(96 300)	617 000
Total	2 752 300	$\frac{0}{0}$	2 752 300	(380 000)	2 372 300
Bureau de Minsk					
Bureau du chef de Mission	69 500	0	69 500	(6 400)	63 100
Unité de la gestion des fonds	72 900	0	72 900	(7 200)	65 700
Dépenses opérationnelles communes Activités économiques et	38 400	0	38 400	(3 600)	34 800
environnementales	14 600	0	14 600	(2 000)	12 600
Renforcement des institutions, état de	14 000	O .	14 000	(2 000)	12 000
droit et société civile	23 200	<u>0</u>	<u>23 200</u>	(3 000)	20 200
Total	218 600	0	218 600	(22 200)	196 400
Représentant auprès de la					
Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite					
Bureau du chef de Mission	9 300	<u>0</u>	9 300	(1 900)	7 400
Total	9 300	0	9 300	$\frac{(1900)}{(1900)}$	7 400
TOTAL, EUROPE ORIENTALE	5 064 100	0	5 064 100	(467 400)	4 596 700
CAUCASE					
Bureau d'Erevan					
Bureau du chef de Mission	278 500	0	278 500	(3 700)	274 800
Unité de la gestion des fonds	207 600	0	207 600	(6 300)	201 300
Dépenses opérationnelles communes	361 500	0	361 500	(16 800)	344 700
				, ,	

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget révisé
	a	b	c = a + b	d	e = c + d
Activités politico-militaires	489 000	(3 700)	485 300	(52 200)	433 100
Activités économiques et	469 000	(3 700)	463 300	(32 200)	433 100
environnementales	510 800	0	510 800	(3 700)	507 100
Démocratisation	290 300	0	290 300	(11 600)	278 700
Droits de l'homme	310 600	3 700	314 300	(6 400)	307 900
Bonne gouvernance	360 900	<u>0</u>	360 900	(8 600)	352 300
Total	2 809 200	$\frac{\underline{\sigma}}{0}$	2 809 200	$(109\ 300)$	2 699 900
Bureau de Bakou					
Bureau du chef de Mission	226 600	(3 000)	223 600	(200)	223 400
Unité de la gestion des fonds	270 200	0	270 200	1 100	271 300
Dépenses opérationnelles communes	564 600	0	564 600	(5 700)	558 900
Activités politico-militaires	581 700	9 500	591 200	(5 700)	585 500
Activités économiques et				, ,	
environnementales	360 800	0	360 800	2 100	362 900
Démocratisation	399 600	0	399 600	1 500	401 100
État de droit et droits de l'homme	432 800	<u>(6 500)</u>	<u>426 300</u>	(3 500)	<u>422 800</u>
Total	2 836 300	0	2 836 300	(10 400)	2 825 900
Groupe de planification de haut					
niveau					
Bureau du chef de Mission	<u>245 000</u>	<u>0</u>	<u>245 000</u>	(83 800)	<u>161 200</u>
Total	245 000	0	245 000	(83 800)	161 200
Processus de Minsk					
Bureau du chef de Mission	<u>953 300</u>	<u>0</u>	<u>953 300</u>	<u>0</u>	<u>953 300</u>
Total	953 300	0	953 300	0	953 300
Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk est saisie					
Bureau du chef de Mission	580 600	(13 200)	567 400	0	567 400
Unité de la gestion des fonds	193 400	13 200	206 600	0	206 600
Dépenses opérationnelles communes	<u>381 300</u>	<u>0</u>	<u>381 300</u>	<u>0</u>	381 300
Total	1 155 300	0	1 155 300	0	1 155 300
TOTAL, CAUCASE	7 999 100	0	7 999 100	(203 500)	7 795 600
ASIE CENTRALE					
<u>Centre d'Astana</u> Bureau du chef de Mission	244 300	(4 100)	240 200	(15 100)	225 100

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget révisé
	a	b	c = a + b	d	e = c + d
Unité de la gestion des fonds	259 500	0	259 500	(8 800)	250 700
Dépenses opérationnelles communes	343 200	4 100	347 300	(1 900)	345 400
Activités politico-militaires	445 200	3 800	449 000	(4 400)	444 600
Activités économiques et	443 200	3 000	447 000	(4 400)	444 000
environnementales	471 100	0	471 100	(10 100)	461 000
Activités liées à la dimension	.,1100	0	1,1100	(10 100)	.01 000
humaine	440 500	(3 800)	<u>436 700</u>	<u>400</u>	437 100
Total	$2\ \overline{203\ 800}$	0	$2\ \overline{203\ 800}$	$(39\ 9\overline{00})$	2 163 900
Contro d'Ashgohat					
Centre d'Achgabat Bureau du chef de Mission	255 700	0	255 700	(21 500)	224 200
	255 700	(2,000)	255 700	(21 500)	234 200
Unité de la gestion des fonds Dépenses opérationnelles communes	165 000	(2 000)	163 000	(21 500)	141 500
Prévention des conflits et	262 300	0	262 300	(19 100)	243 200
renforcement de la confiance et de la					
sécurité	260 400	0	260 400	(32 400)	228 000
Activités économiques et	200 400	O	200 400	(32 400)	220 000
environnementales	210 900	(10 000)	200 900	(14 200)	186 700
Activités liées à la dimension	210 700	(10 000)	200,00	(1.200)	100 700
humaine	247 400	12 000	259 400	(13 100)	246 300
Total	1 401 700	0	1 401 700	$(\overline{121\ 800)}$	1 279 900
Centre de Bichkek					
Bureau du chef de Mission	1 024 900	(5.200)	1 019 700	0	1 019 700
Unité de la gestion des fonds		(5 200)		0	436 500
Dépenses opérationnelles communes	435 300	1 200	436 500	0	
Activités politico-militaires	711 600	10 500	722 100	0	722 100
	1 428 600	(400)	1 428 200	0	1 428 200
Activités économiques et environnementales	930 400	1 500	931 900	0	931 900
Activités liées à la dimension	930 400	1 300	931 900	U	931 900
humaine	1 113 800	(3 000)	1 110 800	0	1 110 800
Programme de réforme de la police	1 122 900	(4 600)	1 118 300 1 118 300	<u>0</u>	<u>1 118 300</u>
Total	6 767 500	0	6 767 500	0	6 767 500
		v		v	
Coordonnateur des projets en Ouzbékistan					
Bureau du chef de Mission	173 900	0	173 900	(6 300)	167 600
Unité de la gestion des fonds	95 100	(1 500)	93 600	(2 500)	91 100
Dépenses opérationnelles communes	251 800	5 300		(2 400)	
Activités politico-militaires			257 100	, ,	254 700
Activités économiques et	401 100	0	401 100	(2 500)	398 600
environnementales	530 000	0	530 000	(1 100)	528 900
Chynolinementales	330 000	U	330 000	(1 100)	320 300

Fonds Programme principal Programme	Budget approuvé	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget révisé
	a	b	c = a + b	d	e = c + d
Activités liées à la dimension					
humaine	499 900	(3 800)	496 100	(24 900)	471 200
Total	1 951 800	(<u>3 800)</u> 0	1 951 800	(24.500)	1 912 100
1000	1 /31 000	V	1 /31 000	(37 700)	1 712 100
Bureau au Tadjikistan					
Bureau du chef de Mission	1 027 200	(17 000)	1 010 200	(33 500)	976 700
Unité de la gestion des fonds	456 800	0	456 800	(8 900)	447 900
Dépenses opérationnelles communes	1 473 500	0	1 473 500	(8 700)	1 464 800
Aspects politiques et militaires de la				,	
sécurité	1 161 200	29 000	1 190 200	(19 700)	1 170 500
Activités économiques et					
environnementales	869 700	0	869 700	$(18\ 400)$	851 300
Activités liées à la dimension					
humaine	<u>986 400</u>	<u>(12 000)</u>	<u>974 400</u>	<u>(24 600)</u>	<u>949 800</u>
Total	5 974 800	0	5 974 800	(113 800)	5 861 000
TOTAL, ASIE CENTRALE	18 299 600	0	18 299 600	(315 200)	17 984 400
TOTAL, MOLE CENTRALE	10 299 000	U	10 299 000	(313 200)	17 704 400
TOTAL, FONDS RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE TERRAIN DE L'OSCE	95 988 300	0	95 988 300	(1 465 200)	94 523 100
				. ,	
TOTAL, BUDGET UNIFIÉ DE L'OSCE	149 824 800	0	149 824 800	(2 659 700)	147 165 100